

Opération Pasteur - Enquêtes conjointes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique - Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le 15 janvier 2001, le Conseil Municipal engageait la procédure de DUP pour l'opération d'aménagement Pasteur.

Le dossier de DUP tel qu'il avait été présenté au Conseil Municipal avait pour objet une opération de revitalisation du centre-ville s'insérant dans la politique de dynamisation du centre-ville constituée par la restructuration d'un îlot de l'hypercentre.

Ce projet organisé autour d'un développement de la mixité et du renouvellement urbain comprend un centre commercial et un ensemble de logements, complété par un parking en ouvrage, la réalisation de traves piétonniers et la valorisation du patrimoine et de l'image urbaine du centre-ville.

Les enquêtes d'utilité publique et parcellaire, portant sur ce projet se sont déroulées du lundi 11 juin au vendredi 6 juillet 2001 inclus, soit 26 jours consécutifs.

Le rapport du Commissaire Enquêteur, transmis le 10 septembre, est organisé en cinq chapitres présentant le travail de contrôle du bon déroulement de l'organisation pratique et technique de l'enquête et d'analyse des observations de chacune des personnes s'étant manifestées sur le registre ou lors des permanences.

Le Commissaire Enquêteur, M. BRIOT, a repris en 7 points les thèmes abordés par le public :

- 1) maintenir sur le site les habitants de l'îlot Pasteur et plus particulièrement les personnes âgées de conditions modestes,
- 2) construire un parking souterrain,
- 3) construire un centre commercial,
- 4) atteinte au patrimoine architectural,
- 5) l'utilité publique de l'opération est contestée,
- 6) les propositions faites par la SEDD sont insuffisantes,
- 7) le coût de l'opération.

Sa conclusion rédigée en 8 pages présente un bilan avantages/inconvénients qui le conduit à un avis favorable «sans réserve avec les recommandations suivantes» :

- nécessité de maintenir sur le site les personnes âgées de conditions modestes,
- maintenir le dialogue entre les parties concernées par l'opération «Pasteur» et poursuivre l'information et la communication par rapport au projet.

Après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire-enquêteur, il est proposé, sur avis favorable de la Commission Urbanisme, au Conseil Municipal :

- de confirmer son engagement dans la réalisation de l'opération Pasteur,
- et donc d'en décider de la poursuite,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter M. le Préfet afin qu'il prenne l'arrêté de DUP et l'arrêté de cessibilité correspondant.

Cette décision du Conseil Municipal sera transmise au Préfet afin qu'il prenne un arrêté déclarant l'opération d'utilité publique, permettant ainsi à la Ville d'acquérir la maîtrise foncière nécessaire au projet, la libération des lieux au besoin par voie d'expropriation.

«Mme Catherine COMTE-DELEUZE : On devait normalement, quand on s'est quitté le 23 mai, se re-réunir, pas en juillet, c'était les vacances, on avait dit le 18 septembre. Ça a été reporté, après on avait envisagé le 23 octobre et puis finalement on vote ce soir un dossier qui n'est pas passé en commission de secteur sauvegardé. Alors est-ce que ça se fait d'habitude, c'est une question que je pose ?

M. LE MAIRE : Michel LOYAT va vous répondre.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : C'était juste la question préalable, j'ai beaucoup de petits commentaires à faire sur le très beau rapport du commissaire-enquêteur. Je ne sais pas s'il est supposé nous convaincre mais j'ai quand même retenu quelques perles à l'intérieur de ce dossier. Notamment, c'est un exemple mais il y en aurait d'autres, on pourrait en lire des pleines pages, «les chiffres annoncés lui paraissent corrects», c'est déjà pas mal, «dans la mesure où nous ne disposons que de documents qui ne permettent pas de procéder à une solide étude financière». Sans commentaire. «L'opération Pasteur présente des avantages évidents en terme de réponse à un besoin de logements sociaux». Il y a toujours eu 8 logements prévus au début, 10 à la fin, ce qui fait sur 1 057 m², c'est-à-dire 78 logements prévus, 12 %, alors que la loi SRU en demande 20, donc je ne sais pas où est l'avantage évident mais je cherche. Je ne vous dis pas en plus où on met ces logements parce qu'ils étaient sur cour, voire sur jardin et maintenant ils sont sur la voie d'entrée du parking mais passons. Ensuite on passe à «l'aménagement qui va sécuriser le parcours piétons», dit le commissaire-enquêteur, je cite, alors que la circulation, on l'avait expliqué déjà en juin, Mme BRANGET très bien aussi, va considérablement augmenter avec l'accès au parking. Ensuite et toujours dans le dossier du commissaire-enquêteur, on parle d'une amélioration de la qualité de vie des habitants, une valorisation du patrimoine immobilier et dans le dossier de la SEDD, j'ai lu : présence d'un parking souterrain qui générera des modifications dans les écoulements de la nappe phréatique, etc. etc., les nouvelles constructions devront prévoir la submersion occasionnelle d'une partie de leur rez-de-chaussée, c'est écrit page 93 du rapport. Il en sera de même pour les espaces intérieurs de l'îlot. Côté qualité de vie, les pieds dans l'eau, pourquoi pas ?

M. LE MAIRE : C'est vrai pour toute la Boucle, à ce niveau-là.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Jusqu'à maintenant l'îlot était épargné. J'y habite depuis 5 ans, vous l'avez fait remarquer la dernière fois, je n'ai pas encore mis de bottes pour rentrer chez moi.

M. LE MAIRE : Au centre-ville non plus d'ailleurs.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Le parking souterrain est en zone inondable, on l'avait déjà expliqué la dernière fois, on n'a toujours pas d'étude spécifique mais par contre le commissaire-enquêteur dit : il apparaît que le projet n'aura pas d'impact sur la zone inondable du Doubs, ne modifiant pas la configuration du site. Il semble donc que l'impact soit faible mais un peu plus loin dans les passages, les pompages trop importants pourraient alors augmenter la perméabilité du milieu ainsi que les risques sur les bâtiments voisins. Moi j'en connais un, c'est l'hôtel particulier du Dr MANCHET, ça m'ennuierait quand même qu'il s'effondre à cause de la perméabilité et des risques en question. Je vous passe le reste, il y en a à toutes les pages. Les conclusions font état d'une atteinte au préjudice affectif indiscutable, je ne vois dans ce dossier rien qui parle de préjudice affectif, et bien sûr une fois encore, et ça je vous l'avais déjà dit, un dossier qui n'est pas plus travaillé que ça...

M. LE MAIRE : Vous pouvez peut-être donner la conclusion du rapport quand même.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : ... oui, j'ai bien vu, il est enchanté lui. Avec tous les détails que je viens de donner, le commissaire-enquêteur trouve très positif le travail proposé.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est surtout ça qui vous gêne, c'est que le commissaire- enquêteur soit favorable.

Mme Catherine BALLOT : Je ne sais pas si Mmes et MM. les Conseillers Municipaux ont lu les rapports et conclusions du commissaire-enquêteur de l'opération Pasteur qui font l'objet de la délibération de ce soir, et surtout s'ils vont voter en toute connaissance de cause. Le corps du rapport, c'est-à-dire l'analyse des observations des intervenants n'est pas très long, il tient en quatre pages. Quant aux conclusions proprement dites, elles tiennent en huit pages. J'ai été surprise des commentaires contenus dans ce rapport, tout d'abord sur le maintien des habitants, je cite : les personnes âgées de condition modeste devraient être maintenues sur le site dans des conditions très acceptables. Le commissaire-enquêteur ignore-t-il que les logements de ces personnes vont être démolis, ignore-t-il que la durée des travaux sera d'au moins trois ans, et que justement le problème posé est bien celui du maintien sur le site ? Ce maintien n'est pas à l'ordre du jour, contrairement à ce que laisse entendre le commissaire-enquêteur. Sur le parking, les commentaires du commissaire-enquêteur sont des affirmations succinctes, je cite : le besoin existe, ou encore les recommandations du PDU en matière de déplacement et de stationnement ont été prises en compte. De fait, aucune réponse n'est apportée aux nombreux arguments portés par les intervenants. Pas de réponse sur l'augmentation du trafic ni sur celle de l'insécurité pour les piétons et les cyclistes, pas plus de réponse sur les bâtiments démolis uniquement pour ce parking. Des effets hydrologiques insuffisamment étudiés, il n'en est pas question non plus. Sur le coût de l'opération, là je vais redire un petit peu ce que dit Mme COMTE-DELEUZE, on ne pouvait pas ne pas le citer, il commente ainsi : il faut admettre qu'à partir du dossier soumis à l'enquête publique, il était difficile pour un non professionnel de conduire une étude sérieuse sur le sujet. Je reviendrai sur ce point d'ailleurs dans la partie des conclusions du commissaire- enquêteur. Justement, je passe aux conclusions. Tout d'abord le bilan avantages - inconvénients. Le but du jeu de l'enquête publique est bien entendu de démontrer que les avantages l'emportent. Pour ce faire, le commissaire enquête. Il visite l'îlot Pasteur. Ses visites sur place lui confirment qu'il faut réhabiliter l'îlot Pasteur. Il range alors la nécessité de la réhabilitation dans la catégorie avantages du projet. Placer le besoin, la nécessité de la réhabilitation à la rubrique avantages est quelque peu pervers. La nécessité ne peut pas constituer un argument positif pour l'enquête publique sur un projet donné, sinon à quoi bon faire une enquête publique si la nécessité est opposée à chaque argument. D'ailleurs les oppositions se focalisent sur ce projet, pas sur le besoin de réhabiliter. Sur le plan économique, il affirme, comme les partisans de ce projet, que seul un centre commercial peut redynamiser le centre-ville et qu'un parking en renforcera l'attractivité. Inutile de vous redire que ce parking est à l'opposé de l'esprit du PDU qui préconise des parkings relais extérieurs au centre-ville. Sur le plan social, il affirme que cette opération participe au maintien du réseau social fort et solidaire de l'îlot. Comment peut-on penser qu'il y aura maintien d'un réseau social alors que tout le monde sait que les personnes qui ont créé ce réseau ne reviendront jamais sur le site ? Une personne âgée peut-elle supporter deux déménagements en quatre ans et quand bien même ces personnes reviendraient, savez-vous où se situeraient ces logements sociaux ? Juste à l'entrée du parking, là où comme chacun sait, il fait bon vivre. Pour votre information, les négociations de relogement de la vingtaine d'habitants restant encore dans l'îlot sont bloquées. Ces personnes estiment que le paiement du seul déménagement, soit 9 000 F est insuffisant et que les préjudices subis ne sont pas du tout pris en compte. Sur le coût, je vais répéter ce qu'a dit Mme COMTE-DELEUZE, on atteint des sommets. Vraiment, je cite, excusez-moi mais ça vaut le coup quand même de le redire : les chiffres annoncés nous paraissent corrects dans la mesure où nous ne disposons pour apprécier les dépenses, que de documents qui ne permettent pas de procéder à une solide étude financière. Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous qui êtes garants de l'utilisation des fonds publics, cette conclusion ne vous interpelle-t-elle pas ? Savez-vous, souvenez-vous qu'au stade de la validation du protocole d'accord lors du conseil municipal du 28 juin, j'avais calculé que la contribution de la ville, parking compris, serait d'au moins 200 millions de francs.

Je vous rappelle que nous étions dans la partie des avantages. Maintenant, passons aux inconvénients cités par le commissaire. Il reprend tous les arguments qui ont été évoqués lors du conseil municipal du 28 juin, arguments nombreux. Ça m'aurait bien fait plaisir de vous les citer tous mais je suis consciente que notre temps est précieux. Je me bornerai à citer deux inconvénients relevés par le commissaire-enquêteur. Le premier sur l'impossibilité, c'est un inconvénient pour lui, de trouver un consensus, donc je cite : il apparaît comme une évidence que si le projet soumis à l'enquête devait faire l'objet d'une nouvelle étude, sans doute certains problèmes trouveraient une solution bien adaptée mais d'autres difficultés surgiraient. Que veut dire le commissaire ? Qu'il n'est pas possible dans notre ville de se concerter pour trouver un projet satisfaisant ? Le deuxième inconvénient concerne l'incidence sur le montant des loyers et des impôts locaux, je cite : il ne paraît pas déraisonnable d'imaginer une incidence financière négative sur les postes ci-dessus après la réalisation de l'opération Pasteur. Le commissaire fait-il allusion au montant des impôts locaux des nouveaux logements ou veut-il parler des taux des impôts locaux que nous, Conseillers Municipaux, seront peut-être amenés à augmenter au cours de ce mandat, compte tenu de l'investissement de l'Ilot Pasteur ? Pour terminer sur les inconvénients, le commissaire occulte complètement le problème du parking, problème pourtant soulevé par la majorité des intervenants.

Je termine par sa conclusion du bilan avantages - inconvénients. Bien entendu les avantages l'emportent sur les inconvénients et le commissaire conclut que c'est un pari sur l'avenir. Je vous rappelle qu'un pari, suivant la définition du dictionnaire, est un contrat aléatoire. Le pari de la Ville est risqué, contrairement à celui de Pascal où il n'y avait rien à perdre. Vous avez dit pari, vous misez combien, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux ? La Ville de Besançon, elle, a décidé de miser 200 MF, voire plus si affinité. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, je propose que le Conseil Municipal ne confirme pas son engagement dans la réalisation de l'opération Pasteur, en décide l'arrêt et ne donne pas l'autorisation à M. le Maire de solliciter M. le Préfet pour qu'il prenne l'arrêté de DUP. Et je demande, conformément au règlement intérieur qui vient d'être approuvé, le vote à bulletin secret si le tiers des Conseillers en est d'accord.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, je voudrais réagir quand même à la façon dont vous avez répondu à Catherine COMTE-DELEUZE en lui disant : ce qui vous gêne c'est que le rapport soit favorable. Je trouve que ce n'est pas du tout à la mesure de ce que Mme COMTE-DELEUZE vous a dit. Je crois qu'on peut quand même mettre en évidence les failles d'un rapport ou ses faiblesses sans qu'on soit tout de suite considéré comme ayant une animosité particulière. C'est vrai que Catherine émet de fortes réserves vis-à-vis du projet mais je crois que ça mérite une vraie réponse.

Je vous rappelle par ailleurs que lorsque le dossier est venu en Conseil Municipal, nous nous étions abstenus tout en reconnaissant qu'il y a là une grosse opération fondamentale pour le centre et l'avenir donc de Besançon. Cela dit, je vous rappelle là aussi que nous vous avons donné rendez-vous sur un certain nombre de points et notamment sur trois points. On vous avait donné rendez-vous sur les conditions de l'équilibre financier en attirant notamment votre attention sur le risque complémentaire que vous aviez pris en prenant en charge la gestion de ce parking c'est-à-dire en le rachetant pour 35 MF et en disant on va le gérer. C'est un risque complémentaire qui n'était quand même pas évident. Deuxième rendez-vous qu'on vous avait donné, les problèmes de circulation et de sécurité, là aussi nous verrons ce que le dossier va finalement contenir lorsqu'il va avancer et il y a le troisième rendez-vous, qui est aussi important, qui est la façon de traiter les habitants de l'îlot. Sur ce point, il y a évidemment un certain nombre d'efforts qui sont faits mais il n'en reste pas moins que là aussi, il faudra à un moment ou à un autre que vous nous indiquiez comment vous allez réellement traiter la situation de ces gens et je suis quand même frappé par ce qu'a dit le commissaire-enquêteur sur le logement social car vraiment, quelqu'un qui vient vous dire que c'est une belle opération, qui va développer le logement social et que vous regardez la réalité de ce qui va être fait en matière de logement, vous vous dites, celui-là, quand même, il a voulu trouver un certain nombre d'arguments, il aurait peut-être mieux fait d'être plus neutre.

Sur le bulletin secret, nous rejoignons la demande qui a été formulée précédemment.

M. LE MAIRE : Très bien. Donc pour le vote à bulletin secret, ça ferait 17 par rapport aux membres présents...

M. Marcel POCHARD : ... mais comme nous aurons l'appui du maire qui nous a promis tout à l'heure...

M. LE MAIRE : Je ne vous ai pas dit cela.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, il ne faut pas nous transformer trop en «cocus» parce que c'est désagréable.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas, je n'y ai jamais été, je ne peux pas vous dire !

M. Marcel POCHARD : Honnêtement, il faut le faire ! Il y a un instant vous dites à Françoise BRANGET, si vous me faites une demande, je serai compréhensif...

M. LE MAIRE : Suivant le cas...

M. Marcel POCHARD : ... et dans la même séance du conseil municipal, vous nous dites : vous êtes 17... écoutez, Monsieur le Maire, il faut être cohérent...

M. LE MAIRE : Mais je suis toujours cohérent.

M. Marcel POCHARD : Eh bien non !

M. LE MAIRE : Suivant le cas je vous dirai oui ou non, mais là je ne vous dirai pas ce que je ferai.

M. Marcel POCHARD : ... et pour l'absence de réunion de la commission...

M. Michel LOYAT : Sur ce point, parce que là je trouve que la charge est sévère à l'égard du commissaire-enquêteur, il se trouve que ça n'a strictement aucun rapport. Vous avez semble-t-il confondu deux rapports, celui-là et le rapport suivant. La commission locale du secteur sauvegardé intervient par rapport à l'élaboration du plan de sauvegarde, c'est logique. Il n'y a pas du tout, pour la DUP concernant Pasteur à réunir une commission locale du secteur sauvegardé, c'est une procédure qui n'a rien à voir avec cette commission locale. Mais je parlerai tout à l'heure de la commission locale du secteur sauvegardé et même de la commission nationale du secteur sauvegardé et de ce qui est indiqué par rapport à la modification du POS, des personnes donc qui sont dans ces deux commissions. Donc là, aucun rapport.

J'ai relevé par ailleurs un certain nombre d'erreurs manifestes et je commencerai par là. Vous avez parlé par exemple des 20 % de la loi SRU, 20 % des locaux sociaux. Effectivement c'est 20 % de logements sociaux mais par commune. Besançon n'a pas de problème de ce point de vue, nous dépassons largement les 20 %. Concernant les communes environnantes, il faut plus de 3 500 habitants donc il n'y en a pas dans la Communauté d'Agglomération. De même par rapport à la propriété MANCHET, elle n'est pas du tout menacée, de même concernant le parking, là je suis un peu étonné parce qu'il me semble que dans la présentation, le parking est certes coûteux, mais dans la présentation il était clairement dit que c'était un parking cuvelé, etc. avec une protection je crois suffisante et en tout cas bien étudiée par rapport au problème des inondations, donc là je dirai que c'est de l'ordre des erreurs manifestes, il y en a peut-être d'autres que je n'ai pas notées.

Je reviendrai plutôt sur la charge concernant le commissaire-enquêteur. Premièrement, il ne s'agit pas d'un audit, le commissaire-enquêteur n'a pas à faire un audit sur un projet, ça n'est pas un expert financier. C'est une enquête publique et il donne un avis. Il donne un avis sur l'utilité de ce projet et il compare effectivement, il a une méthode avantages - inconvénients, il n'est pas un expert dans le domaine du logement, il n'est pas un expert financier mais il a fait un travail qui je crois est tout à fait remarquable. Peut-être qu'effectivement la conclusion nous convient mieux qu'à d'autres. Je crois qu'il ne faut pas transformer la réalité. Des observations il y en a eu 51. Les opposants se sont mobilisés, c'est tout à fait normal et d'autres personnes ont exprimé des analyses, des observations, certaines très pointues, d'autres très globales, c'est une bonne chose. 51 observations dont celles d'un certain nombre d'associations. Ces observations ont été analysées, je lis, analyse des observations page 14 et ça n'est pas en trois ou quatre pages. Les quatre premières pages c'est un résumé et comme c'est écrit très petit ça vaut largement huit ou dix pages des conclusions. Je vais ensuite jusqu'à la page 22, où, classant chapitre par chapitre, le commissaire-enquêteur recense très rapidement les principaux arguments, qu'il s'agisse d'avantages ou qu'il s'agisse d'inconvénients et il donne son commentaire point par point. Pour le centre commercial, puisque ça a été indiqué, effectivement, et il a bien le droit de donner cet avis-là, il pense que cela concourt à la redynamisation du centre-ville et que le parking va dans le sens d'un bon fonctionnement d'un centre commercial. Je conçois tout à fait que l'on soit contre des centres commerciaux en centre-ville, je conçois que l'on considère que le tissu commercial du centre-ville est suffisant, c'est une conception qui se tient, qui peut se défendre, nous en avons une autre et dans la logique de cette conception, effectivement il y a un certain nombre d'éléments qui s'organisent et c'est aussi de la cohérence du projet que le commissaire-enquêteur doit juger. Nous avons des objectifs, les moyens sont-ils cohérents avec ces objectifs ? Et là il a fait un travail d'analyse, avantages - inconvénients et il en arrive effectivement à la conclusion globale de l'avis favorable sans réserve. Je dois vous dire que compte tenu de la mobilisation qui, je le répète est tout à fait normale et légitime des opposants, j'ai eu pendant quelques jours quelques craintes qu'il y ait justement des réserves, que le commissaire-enquêteur ayant vu cette mobilisation, émette des réserves. C'est une conclusion qui me satisfait complètement et cette conclusion, ce n'est pas uniquement avis sans réserve, c'est les conclusions du bilan, et là je ne vais pas tout citer, avantages - inconvénients du projet. Comme nous l'avons vu dans les différents postes analysés, l'opération Pasteur soumise à l'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique, présente des avantages évidents en terme -c'est lui qui le dit, ça peut se contester- d'activités commerciales, de création d'emplois possible, d'amélioration d'habitabilité du parc de logements, d'amélioration de la qualité de vie des habitants, d'attractivité du centre-ville, etc. Par contre, sur le plan des inconvénients et sans aucunement nier leur importance en particulier concernant la vie quotidienne des habitants de l'îlot Pasteur et les commerces en place, il apparaît que les mesures compensatoires envisagées pourraient réduire les effets négatifs de la mise en oeuvre de l'opération Pasteur.

Alors il est vrai que certaines formulations ne sont pas des formulations péremptoires, il semble que, etc. et à un moment donné, ça a été cité tout à l'heure, il parle de pari en estimant que les avantages escomptés l'emporteront sur les inconvénients. Oui, c'est un pari, tout investissement est un pari, je crois que c'est ce que l'on apprend très souvent en économie, pari sur l'avenir. Alors pari sur l'avenir, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'effectivement, peut-être dans dix ans, si le contexte est complètement changé, le pari peut se révéler négatif mais je crois précisément qu'une collectivité doit faire ces paris-là, doit investir, avec la dose d'incertitude que cela comporte, sinon effectivement on peut gérer «pépère», ce qui est en tout cas déjà prendre un pari d'une certaine façon qui est celui du recul ou de l'immobilisme. Je n'associe pas le pari au jeu ou alors c'est un jeu, je pense, que la collectivité doit prendre en compte. Voilà les principaux points.

Concernant le logement peut-être que Vincent pourra compléter, en tout cas, en quelques mots je peux quand même dire qu'au niveau de la SEDD et des élus, et plus particulièrement donc Vincent FUSTER qui suit davantage ça, il y a un souci au quotidien pour le relogement des personnes parce qu'il y

a là un problème humain important et des élus de différentes sensibilités l'ont noté. Il est clair que pour un tel projet il y a des inconvénients qui ne valent pas d'autres. Le traumatisme pour des personnes, car il peut exister, il est là effectivement, il est là aussi pour d'autres projets mais en tout cas on ne peut pas dire que ni la SEDD ni les élus traitent ça par le mépris. Je crois qu'il y a vraiment à la fois des dispositifs et un souci qui est permanent, je pourrais citer mais je ne veux pas être trop long, la liste de toutes les réunions, de toutes les dispositions qui ont été prises par rapport au logement. Vous avez dit par rapport au logement qu'il y aura une phase, bien entendu, de démolition et construction. Ce n'est pas dans cette phase que l'on pourra reloger les personnes. Mais pendant cette phase justement, pendant ces trois ans, il est prévu de reloger de manière transitoire les personnes avant qu'elles ne puissent être logées dans les dix logements sociaux. Par ailleurs, une convention est passée avec les différents bailleurs sociaux pour que, pour chaque logement qui se libère dans le secteur, il y ait priorité pour les habitants de l'îlot Pasteur. On pourrait donner d'autres exemples, donc là il y a vraiment un souci et c'est tout à fait normal par rapport à ce problème de logements.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je voulais juste répondre à M. LOYAT qui s'en doute bien, je ne suis pas forcément attachée non plus à l'esthétique de l'îlot Pasteur, la réhabilitation c'est probablement le seul mot sur lequel je tombe d'accord avec le commissaire-enquêteur et je ne voudrais surtout pas qu'on croie que je suis contre la redynamisation du centre-ville et de l'économie à Besançon. Simplement quand on a en route, puisque la Ville de Besançon a en route un plan d'aménagement et de développement durable qui tient compte de toute la Boucle, je m'interroge sur le déséquilibre qu'il y a à renforcer l'économie dans ce bas de la Boucle alors que le Nord en aurait bien besoin, et c'est ça qui m'interpelle depuis le début. Pourquoi avoir absolument voulu remettre encore une activité économique ici ? On aurait parfaitement pu réhabiliter l'îlot en faisant du logement social et en faisant quelque chose de convivial puisqu'il y avait déjà une activité économique en bas de la Boucle.

Mme Danièle POISSENOT : Je voudrais quand même garantir que toutes les personnes qui seront en recherche d'appartement sont vues en priorité par le service Cellule - Logement et qu'on leur propose des solutions de relogement en commission d'attribution. On s'occupe d'elles avec la SEDD, ce sont des personnes qui ne seront pas à la rue et ce sont des personnes qui seront relogées. Après on verra la suite à donner mais pour l'instant, ce seront des personnes qui seront relogées.

M. LE MAIRE : Pour clore ce débat, je crois qu'effectivement Danièle POISSENOT qui suit avec Denis BAUD tous ces problèmes de logements attache une attention toute particulière à ces personnes. S'il y a un point sur lequel je suis d'accord avec vous, entre autres, c'est sur le fait qu'effectivement il y a là une vingtaine de personnes dont certaines sont très très âgées, des personnes avec des revenus souvent très modestes et ce n'est pas nous qui allons les mettre dehors comme des sauvages. Ça, ce n'est pas possible. Il faut effectivement, je l'ai déjà dit à la SEDD, Vincent le sait, Danièle aussi, qu'on les reloger dans des conditions économiques acceptables pour elles parce qu'elles n'ont pas de gros revenus et qu'elles soient aussi, dans la mesure du possible relogées dans le même immeuble, voire dans la même cage, parce qu'elles ont besoin d'être ensemble. On se doute bien que c'est un traumatisme pour elles et ce n'est pas de gaieté de coeur que l'on fait ça. Donc j'ai demandé à Danièle POISSENOT qui suit cela très bien, avec Denis BAUD et Vincent FUSTER de faire en sorte que ça se passe bien et qu'on prenne en charge les problèmes économiques. Donc nous ne traiterons pas ça de façon je dirais commerciale mais au contraire avec beaucoup d'humanisme.

Cela dit, par rapport au vote, je suis d'accord pour qu'on vote à bulletin secret, je suis cohérent. Mais je voudrais quand même vous dire un peu ma surprise devant, comme l'a dit Michel, cette charge que nous avons là. C'est un bon projet pour la Ville sur lequel on peut effectivement faire des remarques. Celles de Mme COMTE-DELEUZE ne sont pas fausses. C'est vrai qu'on peut se poser la question : est-ce qu'il n'y aura pas effectivement un déséquilibre ? Nous nous la posons nous-mêmes et c'est pour cela que nous avons dit à de multiples reprises qu'il fallait aussi que nous pensions à l'équilibre de l'autre côté de la

Boucle, entre autres sur le haut de la Boucle, c'est pour cela que par exemple nous pensons à une opération importante du côté de l'autogare pour rééquilibrer. Il faut que nous ayons donc ces deux pôles. Il se trouve que l'îlot Pasteur est à cet endroit-là, on ne peut pas le déménager.

Je crois aussi qu'il faut être cohérent et qu'on ne peut pas dire en permanence qu'on ne parle pas de Besançon, que Besançon n'est pas dynamique, que Besançon manque de projets et refuser les projets présentés. Nous avons là un bon projet, ce n'est pas le projet de la ville seule, c'est un projet qui est soutenu aussi, écoutez-les, par un grand nombre de commerçants et leurs représentants, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers, ce sont les représentants des commerçants, de ces professions. Ils disent que c'est un bon projet. Comment voulez-vous que notre ville se développe face à des villes comme Dijon, comme Mulhouse par exemple, voire même Lyon, si nous n'avons pas ici au centre de la ville, pour la revitaliser, ce qu'on appelle des locomotives, des endroits où l'on va aller...

M. Eric ALAUZET : Avec une gare !

M. LE MAIRE : ... la gare c'est sérieux mais ça aussi c'est sérieux Eric. Je vais vous dire mon sentiment. Très amicalement : on ne peut pas être toujours contre tout. Bien sûr que cette situation n'est pas une situation parfaite... on peut toujours faire mieux. On peut toujours dire que ça aurait été mieux de telle ou telle façon mais il y a un moment où je dis stop, je ne serai pas le maire qui conduira Besançon à son déclin. Il faut par moment que l'on prenne des décisions courageuses, qu'on ait de l'ambition pour cette ville, nous devons tous ici avoir de l'ambition pour Besançon. Ce projet-là est un projet ambitieux, alors ne soyons pas systématiquement contre tout ce qu'on fait. Si maintenant dans ce pays, dès que l'on fait quelque chose on est contre tout, nous ne bougerons plus. Mais il faut faire cela en respectant effectivement un certain nombre de critères, dans le cadre d'un développement durable, que l'on avance en respectant, et c'est ça le développement durable, la population, en prenant en compte les problèmes sociaux, les problèmes d'environnement, mais aussi les problèmes de déplacement urbain, vous avez raison quand vous dites qu'il faut que ça soit compatible avec notre plan de déplacement urbain. C'est vrai que tout cela va être mis en forme. Madame COMTE-DELEUZE, quand vous parlez du parking inondable, je vous précise qu'il va être cuvelé. Qui serait assez fou pour faire un parking à cet endroit-là sans qu'il soit cuvelé alors que partout où on en a fait, que ça soit dans la cour de la Mairie, au Palais de Justice ou à Beaux-Arts, ils le sont car on sait très bien qu'il y a de l'eau. Il n'y a d'ailleurs pas que de l'eau, il y a aussi du romain et du gallo-romain et là on va avoir aussi notre...

M. Michel LOYAT : Il y a pour trois ans de fouilles !

M. LE MAIRE : ... il y a trois ans de fouilles, certainement, comme on est parti. Je sais bien, en toute conscience, qu'il y a un certain nombre de mes amis ici qui ne vont pas voter pour ce projet mais je demande aux autres que nous soyons solidaires là-dessus, c'est un bon projet sur Besançon et je crois que là-dessus notre assemblée s'honorerait d'avoir vraiment un avis tout à fait transpolitique. Ce qui nous unit c'est l'intérêt de cette ville et l'intérêt de cette ville passe par ce centre commercial au centre-ville. On m'a dit qu'il n'y a peut-être pas assez d'appartements, qu'il faudrait peut-être les mettre ailleurs ; à la limite Madame COMTE-DELEUZE, j'ai envie de vous dire : pourquoi pas ? puisque je suis un de ceux qui ont demandé à ce qu'il y en ait plus -on en avait prévu huit- on en est à 12 %, peut-être qu'il faut aller jusqu'à 15 ou 18 %. Peut-être qu'il faut changer l'emplacement de ces appartements, peut-être, mais on n'en est encore pas là. Par contre, lorsque nous avons vu les plans on avait dit : il faut changer les toits, car d'une façon générale ils étaient vraiment très «moches» au milieu de cette ville. Cela a été fait. Donc ce projet dont Michel disait en plaisantant qu'il y a pour trois ans de fouilles, ce que je n'espère pas, il est certainement perfectible mais ce serait une catastrophe pour Besançon si on le rejetait et on ne peut pas toujours être contre tout. On peut faire des remarques, certaines remarques faites par Catherine BALLOT sont tout à fait recevables, on peut certainement aménager ce projet, mais il faut que désormais nous y allions. Vous avez parlé du coût financier ; nous sommes en train de revoir, entre autres avec Vincent

FUSTER et Michel LOYAT beaucoup de programmes pour faire en sorte qu'ils soient réalisés mais peut-être d'une autre façon, tout n'est pas figé. Pour l'instant, le principe est de dire : il faut y aller et moi je demande au conseil municipal d'y aller.

M. Eric ALAUZET : Je voudrais repréciser un certain nombre de choses. Le Maire a dit qu'évidemment il voulait le développement de Besançon mais de façon sincère, on peut dire que tous ici on veut bien le développement de Besançon. J'imagine que personne ici n'est contre le développement de Besançon. Simplement, quand on est en désaccord, c'est qu'on pense que les autres peut-être ont fait des choix qui n'assurent pas le développement, à leur insu, bien évidemment, pas de leur plein gré... à l'insu de leur plein gré. Je crois qu'il ne faut pas utiliser ces arguments, c'est pour le développement alors qu'on est évidemment tous là pour le développement de Besançon. Si nous on critique ce projet, je ne vais pas reprendre tous les éléments que Catherine BALLOT a développés, que nous avons développés il y a un mois, c'est parce que nous sommes mal positionnés d'un point de vue de la sélection uniquement commerciale, je ne parle pas des logements, du point de vue du PDU, du point de vue de l'aspect social, etc. donc je ne développe pas. C'est bien pour ces questions-là. Et aussi et surtout parce que nous avons souhaité et nous l'avons dit quasiment à chaque conseil municipal depuis le début de ce mandat, qu'en début de mandat nous fassions ce bilan qui nous permettrait de mettre les projets à plat et de démarrer sur un nouveau mandat avec des choses valorisées et hiérarchisées qui nous permettent véritablement de faire les vrais choix.

Or on est parti bille en tête, on a parlé du Palais des Sports, 120 millions, or je rappelle, quand la ville a démarré son engagement, on était à 40 millions de francs, là on part sur 200 millions de francs, on voit bien comment là, en début de mandat, on n'a pas pu s'approprier, y compris dans la majorité, c'est ce que je dis, y compris dans la majorité, on n'a pas pu s'approprier ces projets et on a simplement assuré une succession d'une certaine façon. Alors c'est dans cet esprit-là qu'on s'est exprimé et je voudrais dire parce que déjà pendant 15 jours on vient de nous faire un appel à la catastrophe, si vous ne choisissez pas la gare d'Auxon c'est la catastrophe, alors aujourd'hui si vous ne choisissez pas l'îlot Pasteur, c'est la catastrophe...

M. LE MAIRE : Je le maintiens.

M. Eric ALAUZET : ... Je crois qu'on ne peut pas avoir sérieusement des débats avec ce type d'argument. Je crois qu'il faut qu'on soit sérieux entre nous et qu'on ait des arguments sensés, posés, qu'on ne fasse pas sans arrêt peur aux gens pour les inciter à voter de telle ou telle façon.

M. LE MAIRE : Je ne fais pas peur aux gens, je mets chacun devant ses responsabilités, ce qui est différent.

M. Jean-Loup COLY : Je voudrais intervenir sur le problème du vote à bulletin secret. Franchement, je trouve que nous allons donner une très mauvaise image aux citoyens de cette ville en allant à un vote secret sur ce dossier. Ce dossier est un dossier éminemment politique qui renvoie à une conception précise du développement de la ville et à une vision de son avenir. Nous avons été élus et nous devons aux Bisontins et aux Bisontines la clarté sur nos votes. Nous devons être capables, chacun d'entre nous, d'assumer toutes nos positions politiques. Qu'il y ait des votes à bulletin secret sur les choix de personnes, c'est tout à fait normal, on peut tout à fait l'admettre, mais qu'il y ait des votes à bulletin secret et que des groupes politiques qui par ailleurs nous parlent du respect du citoyen, du respect de la démocratie, de la démocratie participative etc. proposent le vote à bulletin secret, c'est-à-dire la non prise de responsabilités devant les citoyens de quelqu'un qui est élu pour six ans, pour remplir un mandat, ça me pose une vraie question sur la conception de la démocratie.

M. LE MAIRE : Je partage l'avis de Jean-Loup COLY. Cela dit, il y a une demande sur laquelle je vais quand même faire voter. Je considère comme lui que c'est un peu regrettable que chacun n'ait pas « le courage de ses opinions » et qu'on veuille passer par un vote secret. Vous êtes toujours en train de nous parler de transparence, eh bien la transparence commence peut-être par ce que les Bisontines et les Bisontins sachent ce que pensent leurs élus sur tel ou tel sujet et je pense que se retrancher, quand on se veut les chantres de la transparence, derrière un vote secret, à mon avis... J'attire quand même votre attention là-dessus, sur le principe je suis d'accord mais que vont penser les Bisontines et les Bisontins d'une partie de leurs élus qui diront : on se retranche dans l'anonymat d'un bulletin de vote pour prendre une décision qui risquerait d'entraîner des conséquences... je ne veux pas faire de catastrophisme Eric, ce n'est pas ça, des conséquences très importantes, très graves pour la Ville de Besançon. J'aurais souhaité un vote public au contraire parce que je dis que demain dans la rue on doit savoir ce qu'un tel ou tel pense de ce projet et que je ne me réfugierai pas derrière votre secret. S'il y a une majorité pour le demander, nous le ferons mais je vous demande quand même de bien réfléchir à ça, on peut toujours changer d'avis. Je préférerais qu'il y ait un vote public, comme ça au moins les choses seraient claires. Je ne fais pas de catastrophisme, je mets les gens devant leurs responsabilités. Je sais que la grande majorité de mes amis vont voter pour ce projet, mais si tel n'était pas le cas, ça serait dramatique pour la ville... c'est ce que je pense Eric, toi tu penses le contraire... je respecte ton choix mais j'aimerais moi, connaître celles et ceux qui ont pris la responsabilité de planter un projet. Donc j'ai bien entendu la demande d'un certain nombre ici mais je ne suis pas sûr que ce soit la bonne solution.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, je suis d'accord avec vous, en politique il faut du courage. Mais ceci dit on voit à ce niveau du rapport, la première faille dans votre règlement intérieur. Ce n'est pas nous qui l'avons établi ce règlement intérieur, il y est prévu qu'à la demande d'un tiers des présents le vote puisse avoir lieu à bulletin secret, il ne faut pas battre votre coulpe, en disant simplement on verra...

M. LE MAIRE : Je ne dis pas cela.

Mme Nicole WEINMAN : ... on verra ce que le vote donnera. Mais nous on va demander en tout cas une suspension de séance, si vous le voulez bien.

M. LE MAIRE : Cinq minutes vous seront accordées après les interventions de Bruno MEDJALDI et de Michel ROIGNOT.

M. Bruno MEDJALDI : Juste pour dire au nom du groupe socialiste qu'on vous rejoint, Monsieur le Maire, et qu'on demande également un vote public parce que dans le cadre de la démocratie et de la transparence, effectivement je ne vois pas très bien, sur un dossier comme ça, comment on pourrait s'exprimer de manière secrète et pas en toute clarté devant les citoyens.

M. LE MAIRE : Je partage cet avis.

M. Sébastien MAIRE : Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté par rapport à cette demande de vote à bulletin secret, je vous rappelle qu'on a déjà eu l'occasion, chacun et chacune d'entre nous de nous prononcer sur ce dossier publiquement par vote nominal au mois de juin et que le sens de cette démarche c'est justement que chacun et chacune des élus de ce conseil municipal puisse se prononcer en son nom propre et pas au nom d'un groupe politique comme vient de le rappeler le président du groupe socialiste. Le sens de cette démarche, c'est bien que chacun puisse justement avoir la liberté de se prononcer, en dehors de tout clivage politique, comme vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Sébastien, il y a la liberté mais il y a quelque chose qui s'appelle avoir le courage de ses opinions... C'est un vote personnel. Chacun peut demander un vote personnel.

M. Michel ROIGNOT : Je me rallie un petit peu aux arguments de Jean-Loup COLY et à ceux que vous venez de développer et je demande en contre proposition que le conseil se prononce sur un vote public, de manière à ce que chacun d'entre nous puisse rendre compte devant les électeurs et que chacun sache, sur ce dossier important et d'une importance capitale pour la ville, qui le soutient et qui le rejette.

M. LE MAIRE : Je mettrai donc aux voix les deux propositions, vous vérifiez que c'est quand même bien possible parce que je ne veux pas me «planter».

M. Alexandre CHIRIER : Monsieur le Maire, il y a dix minutes vous avez dit que vous étiez d'accord pour le vote à bulletin secret, maintenant vous nous dites... il faudrait être un petit peu cohérent...

M. LE MAIRE : Parce que c'était votre demande mais maintenant je suis ébranlé par un certain nombre d'arguments... il faut être cohérent, OK, je ne suis pas cohérent, je vous l'accorde.

Mme Catherine BALLOT : A partir du moment où il a été fait demande d'un vote à bulletin secret, s'il y a le tiers qui le demande, c'est cette proposition-là qui doit être retenue.

Suspension de séance.

M. LE MAIRE : Entre parenthèses, j'ai une petite indication. Il y avait eu, en début de séance, une demande concernant le vote avec l'isoloir, ce n'est pas possible. Mais je demanderai aux services de préparer plusieurs jeux de 55 bulletins «oui» et de 55 bulletins «non», cela répondra un peu à la demande de Marie-Odile CRABBÉ- DIAWARA. Il y a eu une suspension de séance, qui veut prendre la parole ?

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Monsieur le Maire, au nom de l'opposition municipale, nous souhaitons vous rappeler que l'opposition ne fera pas obstacle au projet de l'îlot Pasteur et nous l'avons déjà démontré à plusieurs reprises par le passé en nous abstenant notamment sur ce projet. Néanmoins, il apparaît qu'il existe un problème dans votre majorité et qu'une partie de cette majorité demande un vote à bulletin secret. Nous sommes favorables à cette demande de vote, dans la mesure où par le passé, cette assemblée a déjà donné son avis à titre individuel, donc chacun a donné son avis personnel. Il s'avère qu'une minorité de votre majorité souhaite voir confirmer ce vote individuel dans le cadre d'un vote à bulletin secret, craignant qu'une partie de la majorité subisse les pressions de certains, en public, et vote suivant le principe simplement du groupe et non pas selon son principe personnel. Nous ne voyons pas d'un oeil défavorable que chacun puisse, à titre individuel et à bulletin secret, donner son avis. Ce sera en même temps une façon de voir si ce vote à bulletin secret reflète exactement le vote qu'il y a eu par le passé qui était à ce moment-là nominal...

M. LE MAIRE : Sauf que ce ne sont pas les mêmes qui sont là aujourd'hui.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : J'ai donné également, en premier lieu, l'avis de l'opposition par rapport au projet...

M. LE MAIRE : Je vous remercie Me RENOUD-GRAPPIN. Je vous rappelle que ce ne sont pas exactement les mêmes qui sont là aujourd'hui.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Sur le fond, c'est pareil.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Je voulais dire et je m'exprime à titre individuel, que je préférerais un vote public. Je pense que ce n'est pas très sérieux parce que vous dites : nous on ne s'opposera pas, nous allons nous abstenir. La ficelle est grossière parce qu'il y a la moitié d'entre vous qui vont voter contre pour faire croire que c'est des gens de chez nous qui ont franchi le Rubicon (réactions) ; bien sûr, ça se fait dans toutes les assemblées, c'est une vieille tactique je n'ose pas dire de siècle révolu et de système révolu. Personnellement je ne suis pas tellement d'accord parce que je trouve que la ficelle est un peu grosse.

M. LE MAIRE : Jean-Claude a raison de le signaler, ça ne veut absolument rien dire et si le résultat du vote n'était pas le même, ça ne voudrait surtout pas dire que les gens ont changé d'avis, je le dis dès maintenant. Au moins le vote public aurait eu l'intérêt que nous ne tombions pas dans ce piège. Mais si le tiers des membres présents demande un vote à bulletin secret, il est de droit donc on ne va pas discuter. 19 personnes le demandant, le vote sera donc à bulletin secret, il n'y a pas à épiloguer là-dessus. Tes remarques, Jean-Claude, je les partage mais si certains veulent jouer à ça, c'est leur problème.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Ceux de la majorité montreront leur bulletin... (réactions)

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : C'est honteux de demander ça, ce n'est pas respecter la démocratie.

M. LE MAIRE : Mais il a raison, il peut bien montrer son bulletin s'il le veut (protestations).

M. Pascal BONNET : Je pense qu'il ne faut pas dénoncer une ficelle. Il y a de notre part un souci de respecter un certain fonctionnement du Conseil Municipal. Cela rejoint la demande faite tout à l'heure de Françoise BRANGET de voir la possibilité d'accéder à des votes à bulletin secret dans des conditions beaucoup plus aisées que celles que vous avez proposées. Dans la mesure où une certaine partie de votre majorité le souhaite, nous ne voulons pas quelque part servir d'arbitre et nous permettons, en quelque sorte, que cette expression se fasse. Je rappelle, comme l'a dit Jean-Paul, que de toute façon le vote a été transparent sur ce même sujet par le passé, dans des conditions assez proches. S'il y a des interrogations dans votre majorité, ce n'est pas à nous d'en assumer les contradictions. Nous on est très clair sur le fait qu'on ne fera pas obstacle au projet. Si certains d'entre nous sont contre, ils s'exprimeront. Chez vous c'est là qu'il y a un problème.

M. LE MAIRE : Non, il n'y a pas de problème, ne vous faites pas de souci.

Mme Annie MENETRIER : Je voulais expliciter notre vote pour le groupe communiste ce soir puisqu'au mois de juin nous nous étions abstenus et que ce soir nous allons voter pour. Nous serons toutefois extrêmement attentifs et vigilants concernant l'évolution du projet, en regardant de près le relogement des personnes âgées, qu'elles le soient dans de bonnes conditions comme cela a été dit ce soir, qu'on essaie d'avancer en terme de logements sociaux pour atteindre au moins les 20 %. Voilà, donc nous continuerons d'intervenir sur ce dossier, sur ces questions.

M. LE MAIRE : Nous passons donc au vote. Ceux qui ont des pouvoirs doivent faire deux bulletins.

Safia N'MINEJ n'étant pas là, Sébastien MAIRE sera chargé du dépouillement.

...

Après en avoir délibéré et après une suspension de séance, le Conseil Municipal a procédé, à la demande de 19 membres présents, au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour et 14 voix contre (les Conseillers suivants n'ayant pas pris part au vote : M. POCHARD, M. ROSSELOT, Mme PUGET, Mme ROPERS, M. LAMBERT, Mme WEINMAN, Mme BRANGET, M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET et M. CHIRIER), adopte les propositions du Rapporteur et en décide ainsi.

M. LE MAIRE : Le fait que l'opposition n'ait pas participé au vote ôte un peu du caractère secret de celui-ci parce qu'il est facile de faire les comptes.

Je vais vous donner les résultats du dernier vote sur ce projet : 29 voix pour, 13 voix contre et 13 abstentions. Il y a donc eu 2 voix de plus pour cette fois-ci. Pour ceux qui voulaient voir des changements, je crois que c'est significatif. Ce projet est désormais adopté par deux voix de plus que la dernière fois, donc il n'y a pas trop de majorité qui se fendille, Monsieur BONNET, par rapport à l'autre fois».

Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.